

Undoubtedly the facts generated by the inquiry and the comparisons made, together with the commission's objective review of the significance of the date, will all assist the parties in negotiating on pensions. But, as in the case of the public service where the pay research bureau collects data for use by both, the parties should be free in bargaining to draw their own conclusions from the data that is available to them. Moreover, it is not easy to see how matters that form part of a bargained settlement can be the subject of a recommendation in isolation. But it is easy to see how recommendations on certain matters could run the risk of tying the hands of those charged with negotiating a settlement and it is not pessimistic to suggest that a specific recommendation made by the commission could doom negotiations to failure. Likewise it is easy to see how recommendations on benefit improvement could arouse in members of the plan expectations beyond the capacity of the union leadership or management to meet.

For these reasons, we believe that the commission should not be asked to make recommendations on matters that are or are likely to be bargaining items.

Specifically, I am suggesting that the commission investigate and report upon all aspects of any benefit question that comes before it but does not make recommendations relating to benefit improvements, which are the items most likely to be the subject of bargaining.

I shall now turn from the general scope of the inquiry and the two limitations that we consider to be essential, to the specific matters included in the Minister's statement. These matters can be grouped under four main topics:-

1. Financing (*funding, costs*) of the pension plans.
 - a) The period used for amortization of liabilities.
 - b) Effect of developments in Canada/Quebec Pension Plans.
2. Pension Benefits.
 - a) Cost of living indexing.
 - b) Effect of developments in Canada/Quebec Pension Plans.
 - c) 2% a year formula for service before 1956.
3. Contributions.
 - a) Employee.
 - b) Employer.
4. Administration.
 - a) Trusteeship.
 - b) Administration of plans.

We do not feel that the commission will yield the fullest potential benefits from its creation if its term of reference are so narrowly approached. The chief obstacle to further benefit improvement lies in the financing of the pension plans, determined as prescribed by the law, and the inquiry must embrace this aspect; otherwise it leaves the impression that benefit improvements are to be had for the asking—and that would

Il va s'en dire, que les données et les comparaisons découlant des travaux de l'enquête de même que l'étude objective de la Commission sur la signification des faits, aideront les parties, dans les négociations. Mais, comme dans le cas de la fonction publique, où le Bureau d'étude des traitements recueille des données utilisées par les deux parties, ces dernières devraient être libres, lors des négociations, de tirer leurs propres conclusions des données dont elles disposaient. Par ailleurs, il n'est pas facile de voir comment des questions qui font partie des négociations collectives peuvent devenir l'objet d'une recommandation. Il est par contre facile de voir comment des recommandations sur certaines questions risquent de lier les mains des personnes chargées de négocier un règlement, et ce n'est pas être pessimiste que de croire qu'une seule recommandation de la Commission pourrait vouer les négociations à l'échec. On peut également voir sans peine comment les recommandations sur l'amélioration des prestations pourraient faire naître chez les participants au régime, des attentes auxquelles se peuvent répondre ni le bureau du syndicat, ni la direction.

C'est pour ces raisons que nous croyons que la Commission ne devrait pas être tenue de faire des recommandations sur des questions qui font ou peuvent faire l'objet des négociations collectives.

Je propose plus précisément, que la Commission soit chargée d'enquêter et de faire rapport sur tous les aspects des prestations qui lui sont soumis, mais sans faire de recommandations concernant la hausse des prestations puisque cette question fera probablement l'objet de négociations collectives.

Je laisserai maintenant l'objectif général de l'enquête et les deux limites que nous considérons essentielles pour aborder les points contenus dans la déclaration du ministre. Ils peuvent être groupés en quatre principales questions:

1. Financement (capitalisation, coûts) des régimes de pension
 - a) Période utilisée pour l'amortissement des obligations.
 - b) Conséquences de l'évolution du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec.
2. Prestations de pension
 - a) Indexation sur le coût de la vie.
 - b) Conséquences de l'évolution du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec.
 - c) Formule de 2 p. cent par année pour un service antérieur à 1956.
3. Cotisations
 - a) Employé.
 - b) Employeur.
4. Administration.
 - a) Gestion fiduciaire
 - b) Gestion des régimes.

La Commission ne pourrait selon nous, être aussi efficace qu'elle le pourrait dès sa création, si son mandat est présenté de manière aussi étriquée. Le principal obstacle à de nouvelles majorations des prestations se situe sur le plan du financement des régimes de pension, selon les modalités que prescrit la loi et l'enquête doit tenir compte de cette question; autrement, on aurait l'impression qu'il suffirait de demander des majorations